



SOPRAGGLO

ESCLES

4 Route de Fouilloy
60220 ESCLES ST PIERRE
Tél : 03 44 04 20 20 Fax : 03 44 04 51 49

Bon No : 001098640		1ere Gachée : 08:16 (1)		Date : 22/06/2026 012606189209		Zone : ZONE 02	
Quantité : 8.00 m3		Réf. commande(2) :		Véhicule : EC-175-KG		SOP10	
Client : MIRASOL MIRASOL		Chantier : HALLOY HALLOY		Chauffeur : STEPHANE		Transport : STEPHANE	
20 AV DU MARECHAL JOFFRE		25 RUE DE BEAUVAIS		60210 HALLOY		CONSEILS DE SECURITE:	
60500 CHANTILLY		ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier	
08:00		RETOUR centrale		ATTENTE 00:00		Quantite Origine : 24.00 m3 Quantite Restante : 16.00 m3 Livree Reelle : 8.00	
Code Formule D3371		Désignation(6)(8) BPS NF EN 206 A2/CN		Certification		Classe d'exposition(3) XA1 (F)	
				Classe chlorure 0.65 %		Consistance(7) S3 (100 à 150 mm)	
				Dmax 22			
Ciment(type et classe) CEM III/B 42,5 L – LH/SRCE PM CP1 NF		Additions(type)		Dosage(C+Ka)(5) 322		Résistance caractéristique(4) C 30/37	
Appellation commerciale : C30/37 XF1(F) D22 S3 III 42 PM		Carac. complementaire :		TEMPERATURE : 20°C			
Propriétés spécifiées :							
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE	
		SPHRE 3000 0.6 %				Nom:	
						Signature du client:	
Ajout d'ingrédients sur chantier(9): Type et quantité: Demandeur:		Signature:					

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cubes.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non